Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260205-BC_2026_02_004-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : BC_2026_02_004

OBJET : Habitat : Dispositif d'aide à l'accession abordable « Osez investir »

LE JEUDI 5 FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures, le Bureau de la Communauté de Communes, convoqué par courrier électronique du 30 janvier 2026, s'est réuni au siège administratif communautaire de POULDREUZIC, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BIGER Marthe, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE GUELLEC Yves, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe.

Absents excusés : MARLE Jean-Claude, PICHON Franck.

Absent : GERBE Alain.

****

La Présidente, Josiane KERLOCH, rappelle au Bureau Communautaire que Par délibération en date du 12 juillet 2021, le Conseil de Communauté a approuvé la mutualisation des deux dispositifs d'aides à l'accession à l'habitat destinés à améliorer l'accès des ménages à la propriété de la CCHPB (« Access'Habitat ») et de la CCPBS (« Osez Investir »).
La mise en œuvre de ce dispositif mutualisé repose sur l'harmonisation des critères d'attribution de la subvention communautaire (CCHPB ou CCPBS) sur l'ensemble des communes du Pays Bigouden et sur l'utilisation d'une l'identité commune « Osez investir ».

Par délibération en date du 9 juillet 2020, il a été décidé de donner délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes d'aides reçues et référencées dans le tableau ci-dessous, soit 1 dossier pour un montant total de 5 000 € de subvention de la CCHPB :

Réf. dossier ANAH / MPR	Commune	Descriptif du bien	Nombre d'occupants	Prix d'acquisition (net vendeur)	Montant de travaux de rénovation énergétique TTC	Descriptif travaux	Gain énergétique (étiquette énergétique avant / après)	Subvention CCHPB
2025_87_HPB	Landudec	Maison individuelle T4, 1966	1	109 000 €	39 960 €	Isolation combes perdus et rampants, isolation murs Est et Ouest 1er étage, changement menuiseries, remplacement chauffe au élec, VMC, chaudière granules	F/C 37%	5 000 €

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260205-BC_2026_02_004-DE

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- Un acompte de 50% sur présentation par le bénéficiaire, de son acte d'acquisition ;
- Le solde de 50% sur présentation des copies des factures correspondant aux devis joints au dossier.

Sur proposition de Josiane KERLOCH,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- **Alloue** les aides au montant indiqué dans le tableau,
- **Mandate** la Présidente pour verser les subventions.

La Présidente,

Josiane KERLOCH.